

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7323298501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7323298501>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 mars 2023** sur **Actu.fr - Reveil de Neufchatel**
Pour le département : **76 - SEINE MARITIME**

ENTREPRISE BEAUDELIN S.A.R.L
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 240 €
Siège social : 380 Rue de Verdun
76480 DUCLAIR
610 401 077 RCS ROUEN

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'A.G.E du 15 mars 2023, les associés de la Société ENTREPRISE BEAUDELIN S.A.R.L ont décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 15 mars 2023. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 300 240 €. Il est divisé en 16 680 parts sociales, de 18 €.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 300 240 €. Il est divisé en 16 680 actions, de 18 €, entièrement libérées et de même catégorie.

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Dénomination

Ancienne mention : ENTREPRISE BEAUDELIN S.A.R.L

Nouvelle mention : ENTREPRISE BEAUDELIN

Objet

L'objet social a été étendu aux activités de gestion immobilière et mobilière.

Administration

Anciennes mentions : Gérant : M. Daniel BEAUDELIN, demeurant 380 Rue de Verdun 76480 DUCLAIR

Nouvelles mentions : Président : M. Daniel BEAUDELIN, demeurant 380 Rue de Verdun 76480 DUCLAIR

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément

Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, selon l'article 17 des statuts.

Mention sera faite au RCS de ROUEN.

*Pour avis,
Le Président*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

